



penaliter de remboursement pour cause de mutation

Par **lecoq**, le **09/01/2009** à **22:42**

boujour mon mari a eu un changement du lieu activiter proffessionel nous avons mis notre maison vente et en avons acheter une autre nous passont par un pret relais(on passe chez le notaire le 30/01/09)nous avons actuellement dans cette banque un pret a taux variable nous leur avons envoyer un recommander avec une attestation employeur precisant sa mutation donc normalement il n y a pas de penaliter mais il me repond aucune penaliter n ai du si elle est motiver par la revente mais il ne tienne pas compte de la mutation de mon epoux sauf si je refait le pret chez eu il n y a pas de penaliter mais il non pas le produit que l on veut :pret taux fixe 15 ans il ne font que de variable pouvez vous m aider a resoudre se probleme aet a rediger un autre courrier merci